

Convention de compte courant d'associé

entre

La SAS à capital variable **NOZ'ATELIERS**

RCS Aubenas : 848 818 595

adresse : 170 chemin du Serre de Ladret , 07270 NOZIERES

et

.....
.....
.....

Mr/Mme a consenti à la SAS Noz'ateliers un prêt au compte courant, d'un montant de euros, le.....

Les sociétaires se sont alors rapprochés pour convenir ensemble des modalités de cette avance en compte courant, des conditions de retrait et des modalités de remboursement.

Article 1er : avance en compte courant

Mr/Mme a versé la somme de (.....) euros sur le compte de la SAS Noz'ateliers, le/2024.

A cet effet, la société a ouvert dans ses livres au nom de l'associé, qui accepte, un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux parties.

En conséquence, tous les versements ou retraits de sommes qui pourront être effectués directement ou indirectement par l'une des parties à l'autre seront inscrits au compte courant et auront le caractère de remise en compte courant avec tous les effets juridiques attachés aux dites remises.

Article 2 : interdiction d'un solde débiteur

Le compte courant de l'associé ne pourra en aucun cas présenter un solde débiteur.

Article 3 : rémunération

Les parties conviennent que la somme inscrite en compte courant au nom de ne sera pas productive d'intérêt ni rémunérée d'aucune manière.

Ou

Les parties conviennent que la somme inscrite en compte courant au nom de sera productive d'intérêt au taux de 2,5 / 2 / 1,5 / 1 / 0,5 % (choisir)

Article 4 : Remboursement du compte courant

Les parties conviennent expressément que la somme de (.....) euros versée fait l'objet de remboursement à partir de juin 2025, à compter d'un versement par mois, suivant le tableau figurant en annexe. Ce tableau vous sera renvoyé par mail.

Article 5 : perte de la qualité d'associé

La perte de la qualité d'associé entraîne le remboursement de l'intégralité des sommes figurant sur son compte courant créditeur. Le remboursement se fera dans les mêmes conditions que fixées au paragraphe ci avant.

Article 6 : La présente convention est, pour sa validité, son interprétation et son exécution soumise à la loi française. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable toutes les difficultés et litiges qui pourraient survenir à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes.

Fait à Nozières,

Le.....

La SAS Noz'ateliers
Représentée par

Mr/Mme